

fait réciter à ses auditeurs le *Pater* et l'*Ave Maria*. Et ainsi, entre chaque mystère, il intercale la prière. Car les prédications duraient des heures entières, et pour tenir en haleine son auditoire, pour lui donner quelques instants de repos, tout en maintenant les esprits et les cœurs occupés de Dieu, il fallait trouver un expédient salutaire. C'est ainsi que je comprends l'institution primitive du Rosaire, bien digne, il me semble, d'une révélation de la Mère de Dieu et du génie pratique de saint Dominique. De cette manière, en effet, la prédication et la prière se soutenaient l'une et l'autre, et devaient produire des fruits abondants.

Méthode de prédication dans son origine, le Rosaire ne pouvait être compté par les premiers écrivains de l'Ordre parmi les formules de prières, les dévotions à la sainte Vierge. Leur silence, par conséquent, perd de ce chef toute sa force négative, et la tradition garde intactes et solidement établies ses affirmations séculaires.

Des lèvres de Dominique cette méthode de prédication, à laquelle la Mère de Dieu prêtait un concours si actif et si efficace, passa sur les lèvres de ses fils. Mais peu à peu, à une époque difficile à déterminer, elle se transforma en formule de prière. Au lieu de rester une prédication solennelle, elle devient une prédication journalière à la portée de tous les esprits.

L'énoncé des grands mystères de la foi brièvement commentés et médités, la récitation, peut-être plus précise dans son ordonnance, du *Pater* et de l'*Ave Maria*, la rendirent tellement populaire que bientôt, grâce à cet instinct d'association particulier au christianisme et si merveilleusement développé au moyen âge, les confréries du Rosaire s'établirent pour ainsi dire d'elles-mêmes, et se multiplièrent à l'infini.

Cette interprétation, me dira-t-on, est basée sur un document assez peu probant : cette méthode nouvelle de prédication inaugurée par saint Dominique. Je l'accorde volontiers. Mais, malgré tout le respect que je professe pour la critique documentaire, je ne puis me résoudre à nier un fait affirmé par une tradition séculaire et universelle pour ce seul et unique motif qu'il n'y a pas un document absolument convaincant en sa faveur. On est hypnotisé par le document écrit, comme si rien ne pouvait être vrai et authentique en dehors de l'écrit. Si je ne puis prouver le fait,